

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	12	3	15



DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 octobre 2023

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Sophie JACOB-GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN

MM. David LAFONT, Frédéric REFOUVELET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY, Loïck YONNET

Absents excusés : MMES Corinne AGIUS (donne pouvoir à Christophe SUBTIL), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Annie CHARTREZ), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT)

A été élu secrétaire : *Monsieur Frédéric REFOUVELET*

Objet : Participation au dispositif du Conseiller Numérique France Service

Monsieur le Maire revient sur ce dispositif national qui se décline à l'échelle locale pour le village de Polliat et 10 communes environnantes dont Montracol.

En 2022 et 2023, 5 communes ont conventionné avec Polliat et ont « hébergé » un conseiller numérique qui est intervenu pour des permanences ou des rendez-vous de groupe: Buellas, Vandeins, St Martin le Châtel, St Didier d'Aussiat et Attignat.

Le bilan qualitatif de cette première expérience étant positif et la convention arrivant à son échéance le 31 octobre prochain, une nouvelle étude chiffrée avec une nouvelle répartition des coûts a été proposée par la commune de Polliat.

Il appartient désormais aux communes concernées de se positionner quant à leur engagement ou non dans le dispositif 2023-2024.

2023 – 10 - 20

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la grille de répartition des coûts pour la période 2023-2024
- **DECIDE** de s'engager dans le dispositif « Conseiller numérique »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT

